

27 juillet 2004

Décret spécial modifiant l'article 33, §1er, alinéa 1er, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée, organisant les ouvertures de session parlementaire

Session extraordinaire 2004:

Documents du Conseil 6 (SE 2004) N° s 1 à 3

Compte rendu intégral. - Séance publique du 22 juillet 2004.

Discussion. - Vote.

Le Conseil régional wallon a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Art. 1^{er}.

Le présent décret règle, en application des articles 39 et 118, §2, de la Constitution et de l'article 49, §1^{er}, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée, une matière visée à l'article 33 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée.

Art. 2.

L'alinéa 1^{er} du paragraphe 1^{er} de l'article 33, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée est remplacé par ce qui suit:

« A l'ouverture de chaque session, le président du Conseil sortant ou, à défaut, un vice-président du Conseil sortant, dans l'ordre de préséance ou, à défaut, le membre du Conseil comptant la plus grande ancienneté dans cette qualité de membre occupe le fauteuil de la présidence jusqu'à la nomination du nouveau président. Il est assisté de la membre la plus jeune et du membre le plus jeune. ».

Art. 3.

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge* .

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge* .
Namur, le 27 juillet 2004.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

A. ANTOINE

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine,

M. DAERDEN

La Ministre de la Formation,

Mme M. ARENA

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Ph. COURARD

La Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures,

Mme M.-D. SIMONET

Le Ministre de l'Économie et de l'Emploi,

J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,

Mme Ch. VIENNE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN